



MONITEUR

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé/Reçu la

Réserve
au
Moniteur
belge



17164272

13 NOV. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0401.952.360

Dénomination

(en entier) : **GEORGES DEVIS ET FILS**(en abrégé) : **G. Devis et fils**Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Emile de Mot, 12 bte 11 à 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2017.

[...]

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Géraldine De Sauvage et d'administrateur-délégué de Georges Devis arrivent à échéance.

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une période de 6 ans.

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant et à Monsieur Jean-Michel COLLARD expert-comptable, représentant la s.c.s. Jean-Michel COLLARD, administrateur délégué de la SA Axiome ayant son siège social, Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des Guichets des Entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Jean-Michel COLLARD, expert comptable
représentant la SCS Jean-Michel COLLARD
Administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).